

Communiqué de presse SMD3 du 30/10/20

MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DES DECHETS

Dans le cadre du reconfinement national, le SMD3 met tout en œuvre pour maintenir le service public des déchets.

A ce jour, les services de collecte, de transport, de tri et de traitement des déchets fonctionnent normalement.

Les déchèteries restent ouvertes aux horaires habituels, dans le respect des règles sanitaires établies.

Le service relation usagers, l'accueil du siège administratif et des antennes du SMD3 restent également ouverts aux horaires habituels.

Pour se rendre en déchèterie ou pour déposer leurs déchets aux points d'apports volontaires, les usagers doivent être munis d'une **attestation de déplacement dérogatoire cochée en case n°7 : pour « convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public »**.

Les usagers peuvent également profiter d'un autre trajet (activité professionnelle, établissement scolaire, commerce ...) pour déposer leurs déchets aux points d'apports volontaires.

Afin de protéger les usagers et les agents, les permanences d'informations organisées dans les communes actuellement enquêtées dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative **sont suspendues**, tout comme les différentes animations prévues. (Ateliers compostage, ateliers couches lavables, visites de sites ...). Seule la distribution des composteurs en déchèterie reste possible.

Attention : Pour des raisons sanitaires, les mouchoirs, masques, gants et lingettes usagés ne doivent en aucun cas être jetés avec les recyclables mais avec les ordures ménagères dans le sac noir. Le SMD3 fournit gratuitement des sacs en papier pour isoler ce type de déchet, pour s'en procurer les usagers doivent s'adresser à leur mairie ou à la déchèterie.